NOS MAGISTRATS

M. Darlan, le singulier garde des sceaux, à qui les votes du Sénat ont fait des loisirs, avait rarement la main heureuse dans le choix de ses magistrats. L'anecdote suivante, contée par la *Politique coloniale*, en fait foi :

Il y a quelques mois, Darlan faisait d'un marchand de vin en demi-déconfiture, un juge dans un tribunal de troisième classe.

Le nouveau juge vient de donner la mesure de ses sentiments délicats. Très amateur de la dame de pique, il était l'hôte assidu des tripots; il y a laissé la forte somme... qu'il n'avait pas.

Après avoir «tapé» tous les justiciables de sa résidence, assez naïfs pour faire crédit à l'hermine de ce magistrat intègre, le susdit a disparu.

On conte à ce sujet une plaisante histoire. Les premières victimes de ce «tapeur» auraient été son président et son greffier. A la fin du mois de décembre, le débiteur ayant fait défaut, ses créanciers du tribunal essayèrent de sauver la mise en faisant main basse sur le traitement du juge en fuite. C'est à qui, raconte la chronique locale, prendrait la meilleure part, arguant à qui mieux mieux des titres supérieurs. Un magistrat escroquant son chef et son greffier, voilà qui n'est pas banal.

A quand les poursuites contre ce magistrat qui emprunte avec les procédés d'un escroc?

Si le garde des sceaux n'est pas suffisamment renseigné, qu'il dirige ses investigations vers les bords de la Charente.

M. Darlan et son directeur du personnel ont ce qu'on peut appeler le flair judiciaire.

⁂

Cédons maintenant la parole à l'*Aurore* :

Aubusson, ville paisible, est actuellement en proie aux horreurs de la guerre civile. Les prochaines élections ont mis toutes les têtes à l'envers. Les magistrats eux-mêmes, gardiens attitrés de l'ordre, se font une guerre au couteau et, sous prétexte de politique, se traînent mutuellement dans la boue avec la complicité des journaux du cru. Le plus malmené dans l'affaire est, paraît-il, le juge d'instruction, dont les procédés, habilement mis en lumière par de bons collègues, font en ce moment la joie de la ville.

Cette façon d'appliquer la nouvelle loi sur l'instruction ouverte a paru suspecte à la cour de Limoges, qui a envoyé un de ses membres pour faire une enquête. L'honorable conseiller siège en permanence au palais de justice d'Aubusson, où toute la gent toquée et rouée de l'endroit défile devant lui.

Comment l'histoire finira-t-elle? C'est facile à prévoir. Quelque pauvre diable de robin, coupable d'indépendance, payera les pots cassés et sera mis à pied sous ce prétexte que les magistrats «ne doivent pas faire de politique».

Cette décision ne peut manquer d'amuser énormément M. Q. de Beaurepaire, comme aussi l'ancien ministre Darlan, l'inventeur du serment télégraphique à l'usage des magistrats politiciens et des fils à papa auxquels il est utile de faire un sort.

L'AFFAIRE
Dreyfus - Esterhazy

Paris, 6 janvier.

M. Scheurer-Kestner, retour d'Alsace, [illegible] a quelque temps qu'il a toujours [illegible] de sa conscience, la juste, l'inévitable réparation».

LE CONSEIL DE GUERRE

Nous avons fait connaître hier la composition du Conseil de guerre qui se réunira le 10 janvier.

Suivant l'article 16 du code de justice militaire, les fonctions de commissaire du gouvernement doivent être remplies par un officier du grade au moins égal à celui de l'accusé.

Le chef de bataillon en retraite, M. Hervieux, commissaire du gouvernement près le premier conseil de guerre permanent, siégera donc dans l'affaire Esterhazy.

Le rapporteur et les greffiers du premier conseil de guerre permanent continueront de droit leurs fonctions.

Le rapporteur est le commandant Ravary et les greffiers sont MM. Vallecalle et Boulé, officiers d'administration.

Toutes les armes sont représentées dans la formation de ce conseil de guerre et dans les proportions numériques qui correspondent à leur importance relative.

⁂

— De l'*Echo de Paris* :

Nous croyons pouvoir affirmer que M. le commissaire du gouvernement demandera au conseil de prononcer le «huis clos absolu», dès que l'identité de M. le commandant Esterhazy sera établie devant ses juges, ainsi que le commandent les prescriptions du Code de justice militaire.

L'ordonnance de mise en jugement même ne serait pas lue en audience publique.

A la vérité, le conseil de guerre pourra, malgré les conclusions de M. le commissaire du gouvernement, décider qu'il y a lieu à débats publics, — mais une telle solution est improbable.

Les mêmes motifs d'ordre supérieur qui firent solliciter le huis clos par M. le commandant Brisset, dès l'ouverture des débats du procès Dreyfus, subsistent toujours ; ils sont bien davantage impérieux aujourd'hui

Nous croyons savoir que M. Bertulus, qui instruit l'affaire de corruption, pourra transmettre son ordonnance au parquet avant l'ouverture des débats du conseil de guerre, de façon à ce que le conseil puisse connaître les résultats de son enquête, qui constitueront à un point de vue moral un élément sérieux d'appréciation pour les juges militaires.

LES LETTRES DE MADAME DE BOULANCY

Le *Gaulois* se dit en mesure d'affirmer que les fameuses lettres à Mme de Boulancy ont été absolument écartées par l'instruction du commandant Ravary, comme étrangères au débat, et qu'il n'en est fait aucune mention au dossier. Ces lettres sont d'ailleurs, l'objet d'une expertise dont le résultat pourrait amener quelque surprise.

Il est aujourd'hui avéré, dit d'autre part le *Gaulois*, que le bordereau aurait été fabriqué de toutes pièces au moyen de décalques de certaines écritures parmi lesquelles celles du commandant Esterhazy, relevée et utilisée par ceux qui avaient intérêt à le représenter comme le vrai coupable.

L'enquête au Palais

M. Bertulus a entendu hier M. le commandant Esterhazy.

D'autre part, le magistrat instructeur a reçu M. Joseph Reinach, qui lui a remis l'original de la lettre chiffrée que le prétendu Lemercier-Picard aurait, selon son récit, volée à Bruxelles dans la sacoche d'une dame qui aurait accompagné le commandant Esterhazy.

M. Reinach a remis aussi plusieurs autres lettres anonymes.

Le frère de M. Mathieu Dreyfus, M. Léon Dreyfus, sera entendu aujourd'hui par M. Bertulus

⁂

DERNIÈRES NOUVELLES

D'après le *Jour*, dont nous ne reproduisons l'information que sous les plus expresses réserves, c'est Me Jullemier, avocat de Mme de Boulancy, qui aurait remis au *Figaro* les lettres du commandant Esterhazy publiées par ce journal.

Me Jullemier qui fut l'avocat du sieur de Cesti lors du procès de chantage Lebaudy, se trouverait de ce fait, ajoute le *Jour*, dans une position fâcheuse.

Le même journal croit savoir que non seulement le lieutenant-colonel Picquart ne rejoindra plus son poste en Tunisie, mais qu'il sera même mis en réforme.

— MM Mathieu et Léon Dreyfus celui-ci arrivant de Mulhouse, ont été entendus cet après midi par M. Berthulus, en présence de leur conseil, Me Demange.

— On se rappelle que le colonel Croissandeau avait dit que l'employé de l'agence postale du passage de l'Opéra, qui avait reçu la lettre de menaces adressée à M. Hadamard était M. Geiger.

Le *Jour* dit que M. Geiger a été entendu par M Bertulus.

Confronté avec M. Esterhazy, dit le *Jour*, M. Geiger n'a pas reconnu M. Esterhazy comme l'expéditeur de la lettre.

— M. Bertulus a reçu, cette après-midi, la déposition du colonel Picquart.

Le *Cosmopolis du Soir* dément les rumeurs propagées, dit il, par les défenseurs de Dreyfus sur le désaccord entre le général Billot et le général Saussier, au sujet des décisions prises par ce dernier dans l'affaire Estherazy.

L'attitude du général Saussier a obtenu la complète approbation du général Billot et de l'état major de l'armée.

Le même journal affirme, en dépit de toutes les déclarations que l'affaire constituera une véritable révision du procès Dreyfus, car on sera forcément amené à prouver l'innocence d'Estherazy en démontrant la culpabilité de Dreyfus.

LA MISÈRE EN ITALIE

Rome, 6 janvier.

Les journaux se montrent attristés des désordres de Siculina. Ils voient la continuation de la situation déplorable de l'île.

A la veille de leur voyage à Palerme, les princes reyaux ont le regret de voir un conflit éclater entre la force publique et les paysans, qui se révoltent, poussés par la faim et le manque de travail.

Cinq cents paysans ont traversé Rome, se rendant à Naples, afin de s'embarquer pour le Brésil.

D'autres départs sont signalés.

Questionnés sur les motifs de leur émigration, les paysans ont répondu qu'ils mouraient de faim dans leur pays.

La majorité des émigrants sont des environs de Viterbe, où, dit on, la misère est grande, cet hiver.

En Extrême-Orient

Londres, 6 janvier.

Le correspondant du *Daily Mail* à Hong Kong dit tenir d'une source digne de foi que l'escadre anglaise est près de Port-Arthur, où elle surveille les navires russes.

Une autre dépêche de Changhai au *Daily Mail* annonce qu'une partie de la flotte anglaise est à Chemulpo et qu'une autre portion surveille les navires russes à Port-Arthur.

Changhai, 6 janvier.

M. Mac Leavy-Brown, contrôleur anglais des douanes, se maintient encore énergiquement à son poste.

Un obstacle aux plans de la Russie vient de surgir. M. Alexeieff, le collaborateur imposé à M. Brown, ne peut réussir à contrôler les finances, tous les fonds étant déposés au nom de M. Brown dans une maison de banque de Changhai, qui ne veut reconnaître que la signature de ce dernier.

Les Russes voudraient bien employer même la force pour chasser M. Brown de son poste, mais la présence de navires anglais en vue de Chemulpo et l'arrivée dans les eaux chinoises des croiseurs *Powerful*, *Grafton* et *Edgar* ne sont pas sans leur inspirer quelque appréhension.

Des entretiens ont continuellement lieu entre sir C. Mac-Donald, ministre anglais et le Tsung-li-Yamen à propos des difficultés soulevées par l'occupation russe de Port-Arthur.

L'idée d'une alliance avec l'Angleterre a provoqué le plus grand enthousiasme au Japon. Le cabinet que le marquis Ito est en train de former fera de son mieux pour donner à cette alliance une grande portée politique.

Port Said, 6 janvier.

L'escadre allemande est arrivée à Port-Said.

Le ministre d'Allemagne a salué le prince Henri.

Le *Gefion* repartira dans la soirée, et le *Deutschland*, demain.

Londres, 6 janvier.

Le *Daily Graphic* dit que l'Allemagne n'a rien à gagner en Extrême Orient.

Elle s'est brouillée avec la Russie au moment où toutes les puissances entretiennent des relations amicales avec le gouvernement de Saint Petersbourg. Elle s'expose en Extrême Orient et elle ne peut pas même espérer l'appui de ses amis de la *triplice*.

LE LESSIVAGE DU Q. DE BEAUREPAIRE

Paris, 6 janvier.

Par une nouvelle note officieuse publiée dans la *Liberté*, le Milliard de la justice a, de nouveau, confirmé son intention d'obéir aux ordres du Q. de Beaurepaire qui s'insurge contre les décisions de la commission parlementaire du Panama.

Voilà donc un ministre de la justice qui n'hésite pas à violer la loi pour se mettre à la disposition du grotesque et hideux personnage qui a réussi à soustraire aux rigueurs du code pénal les véritables filous panamistes.

C'est le chef de la magistrature qui donne lui-même l'exemple de la forfaiture à ses subordonnés ; car, pour aussi sénateur que soit le garde des sceaux, c'est-à-dire ramolli, son cerveau débile n'a pu oublier que la loi déclare coupables de forfaiture et punit de la dégradation civique, les juges qui se seront immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif.

La commission du Panama a flétri la conduite de l'ancien procureur, et il n'est pas un seul député honnête qui, après avoir pris connaissance des documents publiés dans le rapport de Viviani, ne soit obligé d'approuver ces mêmes conclusions.

On se demande donc de quel droit, au mépris de la loi, un ministre de la justice tentera de réhabiliter l'ex procureur effondré sous la flétrissure des représentants du peuple.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

Paris, 6 janvier.

Le conseil supérieur de la guerre, qui se tient le premier lundi de chaque mois, n'ayant pu avoir lieu le 3, en raison des fêtes du 1er de l'An, se réunira lundi 10, sous la présidence de M. Félix Faure; c'est dans cette réunion que les généraux chargés de prendre la succession du général Saussier seront désignés : l'un comme généralissime, l'autre comme gouverneur de Paris.

Ces propositions seront ensuite soumises au conseil des ministres.

L'*Intransigeant* dit que le candidat du ministère de la guerre au gouvernement militaire de Paris, en remplacement du général Saussier est le général Brugère, commandant du 2e corps.

Nul n'ignore, ajoute notre confrère, que le politicien Brugère, qui a conquis tous les échelons de son scandaleux avancement dans l'antichambre de l'Elysée, est le dernier des généraux français capable de remplir, en cas de mobilisation, les importantes fonctions de généralissime.

Depuis le grade de chef d'escadron jusqu'à celui de chef de corps d'armée, le général Brugère n'a jamais commandé effectivement quoi que ce soit — sauf, cependant, aux dernières grandes manœuvres, où il s'est montré au dessous de tout.

Il est impossible, parce qu'il est son compatriote et son cousin, qu'on laisse impunément Billot élever au plus haut et, en cas de guerre, au plus périlleux poste de l'armée ce général de salon.

Il est impossible que ce crime de lèse patrie soit commis.

Saussier, c'était beaucoup ; Brugère, ce serait trop.

UNE ÉPOUVANTABLE MÉPRISE

Compiègne, 6 janvier.

En parcourant le territoire d'Elincourt Sainte Marguerite, des chasseurs aperçurent à l'entrée d'un petit aqueduc, situé sous la Foute, à environ cent mètres du village, une certaine quantité de plumes.

Croyant que c'était un renard qui avait dépouillé là ses victimes, ils se mirent en devoir de s'emparer de l'animal.

Les chasseurs n'eurent rien de plus pressé que de se procurer quelques bottes de paille, puis d'enfumer les deux extrémités du tunnel, d'où, à leur grand désappointement, ils ne virent rien sortir.

Ils gagnèrent ensuite le bois de Chevincourt. Cependant, voulant se rendre compte de ce qui avait pu se produire, deux chasseurs, MM. Lecat, louager, et Bachelet, manouvrier, munis de lanternes et de crocs, pénétrèrent sous la voûte où à peine entrés ils virent avec horreur, non pas un renard, mais, couché sur le ventre et à demi carbonisé, le cadavre d'un habitant du pays, M. Louis Strip, âgé de quarante huit ans, maçon.

Cet homme, d'un caractère faible, original, s'était enivré et avait eu la malheureuse fantaisie d'aller, perteur d'un mauvais édredon, se coucher sous ce petit tunnel.

Ce singulier accident a causé une vive émotion dans le pays.

LE PARTI SOCIALISTE

Dans un remarquable article, paru dans la *Lanterne*, notre ami Millerand a défini ainsi le rôle du parti socialiste :

A s'enfermer dans de hautaines affirmations le parti socialiste risquerait d'abord d'éloigner de lui la partie la plus intéressante et la plus malheureuse de la nation, qui se fatiguerait vite d'une agitation platonique et sans résultat. Il courait surtout le péril de retarder même les solutions extrêmes dans la contemplation desquelles il s'absorberait par une intransigeance qui dédaignerait de préparer les solutions intermédiaires. Voilà pourquoi, à côté des principes directeurs qui demeurent les siens, le parti socialiste ne saurait se dispenser d'affirmer tout un ensemble de réformes pratiques immédiates, à la réalisation desquelles il lui faut travailler d'une inlassable énergie. C'est de lui, de son initiative, de sa propagande multiforme, que les travailleurs doivent attendre et recevoir les améliorations que même la société capitaliste peut et doit leur procurer.

A l'enfant, l'instruction qui développe tous les germes d'utilité et de bonheur contenus dans son individualité; à l'adulte, les garanties de sécurité et de dignité qui lui permettent de remplir pour le mieux son rôle individuel et social; à l'infirme, au vieillard, l'assurance contre le dénument et l'abandon.

Sous ces traits généraux, se cachent et s'impliquent toutes les institutions, toutes les lois de solidarité et de protection qui sont comme la fleur de l'arbre républicain.

Protégés contre des attaques ouvertes ou hypocrites qui menacent la République instrument nécessaire des réformes sociales ; ne pas permettre à la réaction cléricale de recommencer le jeu qu'elle joua, on sait, hélas ! avec quel succès, voici un demi-siècle ; décourager par notre sagesse les tentatives perfides des habiles qui rêvent de reconquérir par la peur les masses qu'ils n'espèrent plus reprendre par la persuasion, ce rôle est le nôtre. Pour remplir toute l'étendue de sa mission, le parti socialiste est condamné à être à la fois le plus idéaliste et le plus pratique des partis. Il sera égal à sa tâche.

DERNIÈRE HEURE

TERRIBLE CATASTROPHE

Mons, 6 janvier.

A Ciply, près de Mons, un réservoir contenant cinq mille mètres cubes d'eau appartenant à la Société de St Gobin, a cédé hier, dans la soirée.

La masse d'eau dévalant de la montagne a tout entraîné sur son passage. Au bas de la montagne, une habitation a été renversée; la propriétaire a été trouvée morte sous les décombres ; son fils, qui travaillait près de là, a été également tué. De nombreux bestiaux ont péri.

L'ASSASSIN CARRARA

Paris, 6 janvier.

M. Josse, juge d'instruction, a confronté cette après midi, dans son cabinet, Carrare, l'assassin du garçon de recettes Lamare et sa femme.

On sait que celle-ci accuse son mari d'avoir allumé des incendies chez lui pour escroquer de l'argent à des Compagnies d'assurances ; c'est surtout au sujet de cette accusation que M. Josse interroge aujourd'hui les deux complices.

LA PESTE DANS L'INDE

Bombay, 6 janvier.

On signale une vive recrudescence de la peste. Il y a eu, hier, 142 cas et 105 décès à Bombay.

ÉCROULEMENT D'UNE CHEMINÉE

Six morts. — Plusieurs blessés

Thionville, 6 janvier.

Une cheminée de haut fourneau, d'une hauteur de 21 mètres s'est écroulée hier à l'usine de la Paix, à Kuntange.

D'après la *Gazette de la Moselle et de la Nied*, le nombre des morts était de six à six heures du soir, et trois personnes grièvement blessées avaient, en outre, été retirées de dessous les décombres.

Chronique Théâtrale

GUILLAUME TELL

La représentation de *Guillaume Tell*, donnée hier soir, au Grand-Théâtre de Lille, pour le second début de M. BERGER, fort ténor, nous a permis d'apprécier — enfin — la valeur de cet artiste.

La maladie douloureuse qui l'a contraint à garder le lit deux longs mois, ne lui permet pas encore de donner sur scène tout ce qu'on doit attendre de lui, mais félicitons-le de son bel organe qui lui a valu de chaleureux applaudissements.

Comme à l'habitude, M. Montfort a été parfait dans le rôle si délicat de Guillaume Tell.

L'orchestre a été, comme toujours, au-dessus de tout éloge : l'*ouverture* a été particulièrement applaudie.

L'ACTION SOCIALISTE
DANS LA RÉGION

A Anstaing

Dimanche 9 janvier, à 4 heures du soir, salle du citoyen Alfred Leprêtre, route de Tournai, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Marcellin KREBS, Maire d'Hellemmes ; CHARLON et Michel SERVAIS, délégués du Comité fédéral.

A Douai

Les membres du Parti ouvrier de l'arrondissement de Douai sont invités à assister au Congrès qui se tiendra à la Maison du Peuple, le dimanche 9 janvier, à 6 heures du soir.

Ordre du jour : Désignation d'un candidat aux élections de mai prochain.

A Hasnon

Dimanche 9 janvier, à 4 heures du soir, salon Deleurence, grande conférence publique et contradictoire avec le concours assuré des citoyens H. GHESQUIÈRE, conseiller général, adjoint au maire de Lille, et RAGHEBOOM, délégué du Comité fédéral.

A Haubourdin

Dimanche 16 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, grande réunion publique et contradictoire, chez le citoyen Cousin, estaminet du Point du Jour, route de Bethune, avec le concours des citoyens Henri GHESQUIÈRE, conseiller général, adjoint au maire de Lille, et A. RAGHEBOOM, délégué du Comité fédéral.

A Houplines

Dimanche 16 janvier 1898, à 3 heures, conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DAUDRUMETZ, délégué du Comité fédéral, dans la grande salle de la Société coopérative de l'Union, avec le concours assurés des citoyens DEVRAIGNE professeur d'agriculture et Emile SOLLIER, conseiller municipal.

Malgré des avis réitérés, certains de nos correspondants persistent à écrire au recto et au verso de la feuille.

Nous les prions à nouveau et instamment de n'écrire que d'un seul côté. Ils nous éviteront ainsi un travail fastidieux et une perte de temps.

La question des vidanges
A LILLE

Le *Nouvelliste-Dépêche* d'hier soir parle de « tiraillements » (oh !) au sein de la commission municipale des vidanges.

Nous nous sommes précipités sur le premier commissaire que nous avons rencontré.

— « Et ces « tiraillements »?

— « ???

— «Oui, le *Nouvelliste* dit qu'il y a une crise intestine dans la commission des vidanges inodores ?»

— « Ah ! je me tâtais... Je crois que mes collègues ont l'intestin aussi libre que moi. J'ai lu la note du *Nouvelliste* et je n'y ai vu rien autre que le désir des réactionnaires d'empêcher, par tous les moyens, la réalisation d'une réforme souhaitée par toute la population. Je dois ajouter qu'à la commission, les élus du *Nouvelliste*, de l'*Echo* et de la *Croix* observent une attitude aussi jésuitiquement hostile. Ils ne repoussent pas précisément le projet de l'administration mais ils font tout ce qu'ils peuvent pour l'empêcher d'aboutir. »

— « Pensez-vous réussir ?

— « Nous l'espérons d'autant plus que, je vous le répète, nous avons toute la population avec nous. Songez donc ! Avec notre système, les vidanges seraient *gratuites* pour la grande majorité des contribuables, locataires et petits propriétaires!

» Les avantages généraux sont tels que je doute que la minorité réactionnaire s'obstine à ne pas les voir. On a bien la haine des socialistes et des radicaux, mais on tient trop à son quart de popularité pour s'entêter contre une réforme nécessaire et qui ne lèse aucun intérêt.

« Au revoir, voici mon car !... »

Et notre interlocuteur saute dans le tramway.

A toi, Duhem !

LES TAXES D'OCTROI

On s'occupe activement à Paris et dans toutes les villes et communes intéressées d'assurer l'application de la nouvelle loi qui permet de supprimer ou de réduire considérablement les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques. Cette loi qui, on le sait, a été promulguée, il y a quelques jours, deviendra exécutoire le 1er juillet prochain. Les municipalités n'ont donc pas un trop long délai pour choisir les taxes de remplacement.

Il est intéressant de savoir à combien de communes la loi nouvelle va s'appliquer ? Des relevés faits par le ministère des finances, il résulte que sur 36,007 communes existant en France, il n'y en a que 1,560 qui soient soumises à l'octroi. Il est vrai que Paris et toutes les grandes villes de France figurent dans cette catégorie.

Sur ces 1,560 villes ou communes, il y en a 1,244 possédant un octroi sur les boissons hygiéniques. C'est donc à ces 1,244 seulement que s'appliquera la loi nouvelle.

Sur ces 1,244 communes, 527, d'après les calculs du ministère des finances, pourront, si elles le veulent, supprimer intégralement toutes les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques et sur les autres objets.

Si l'on se limite aux boissons hygiéniques, on constate que 1,193 communes pourront supprimer les taxes d'octroi, sans avoir recours à d'autres taxes de remplacement que celles fixées par la loi nouvelle, c'est à-dire surtaxe de l'alcool, licences des débitants, surtaxe des chevaux, voitures, vélocipèdes billards, cercles et chiens, et centimes additionnels.

Il n'y a que 26 villes qui pour leurs taxes de remplacement, seront obligées d'avoir recours à l'autorisation législative, par suite de la nécessité qui s'imposera à elles d'établir des contributions directes ou indirectes autres que celles dont l'institution n'exigera pas l'autorisation du Parlement.

Révision des Listes Électorales

La révision des listes électorales est commencée depuis le premier janvier.

Du 1er au 10 janvier, le Maire, doit dans chaque commune, inscrire d'office tous les citoyens qui ont acquis ou qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1er avril et ceux qui auraient été précédemment omis.

Le tableau contenant les additions et les retranchements doit être déposé au secrétariat de la mairie, au plus tard le 15 janvier.

Tout requérant peut consulter ce tableau.

Du 15 janvier au 4 février inclusivement, les citoyens peuvent former des demandes en inscription ou en radiation.

Passé ce délai, on ne peut requérir son inscription que l'année suivante.

Nous engageons donc les citoyens.

26

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

On laissa les Allemands avancer jusqu'à mi-côte, sans répondre à leur feu, puis une foudroyante fusillade les refoula dans la vallée.

Ils repassèrent le bas-fond en désordre, gravirent la hauteur qui faisait face.

De l'artillerie arrivant à leurs secours, ils ouvrirent un feu roulant sur la redoute des Hautes-Bruyères, où les Français n'avaient amené que six canons et six mitrailleuses.

Il était alors huit heures du soir. Jusqu'à dix heures on se canonna de part et d'autre.

Par deux fois les artilleurs français, qui n'avaient que leurs six canons (les mitrailleuses ayant trop peu de portée pour que leur mitraille fût effective à la distance de deux kilomètres), purent répondre aux vingt-cinq pièces braquées sur eux des hauteurs de Thiais, durent reculer ; mais deux fois ils revinrent et finalement gardèrent la redoute.

Simultanément, l'ennemi tentait d'emporter le village de Villejuif; il se heurta contre un adversaire inébranlable.

La bataille recommença le 23 septembre dès l'aube. Mais la nuit avait été mise à profit. Les Allemands trouvèrent les Français renforcés et prêts à les recevoir.

Après un combat acharné qui dura quatre heures, ils prirent leur parti de nous laisser entre les mains Villejuif, les redoutes du Moulin-Saquet et des Hautes-Bruyères et de reporter leur ligne d'investissement jusqu'à Thiais, Chevilly, l'Hay et Bourg-la-Reine.

Le capitaine de frégate considéra alors que par sa participation à cette affaire, qui ne compensait pas matériellement la perte de Châtillon, mais qui en atténuait le fâcheux effet moral, il avait racheté l'humiliation de s'être trouvé impuissant à empêcher l'échec du 19 septembre. Aujourd'hui il pouvait revenir au quartier général de l'amiral Tracy-Ducos, en disant :

— Villejuif nous est rendu.

Le baron de Ploubardec rentra dans Paris avec son fidèle brosseur.

Aussitôt qu'ils eurent franchi le pont-levis des fortifications, il se tourna vers lui :

— Eh bien! Mathurin ?

— Quoi donc, mon capitaine?

— Et cette commission dont je t'avais chargé ?

Le matelot se gratta la tête.

— Mon capitaine m'a chargé d'une commission? fit-il.

Une semaine entière avait passé, semaine remplie par des événements graves, depuis que le baron avait envoyé son serviteur à la recherche de Joséphe Gérard.

Le brave Mathurin, qui n'avait pas la mémoire longue et qui, d'ailleurs, était encore sous l'impression des combats acharnés auxquels il venait d'assister, craignit d'avoir oublié l'exécution d'un ordre important.

— Mon capitaine, répéta-t-il, est bien sûr que j'avais une commission ?...

— Voyez-moi cette brute ! fit le baron, montrant de la main son valet, si près qu'il lui toucha presque le menton. Il me harcèle deux jours durant pour me conter des histoires de femmes que je n'ai pas le temps d'entendre, et quand j'en ai le temps, il ne se souvient plus !

— Ah ! c'est de la dame de Paris, peut-être que mon capitaine...

— Mais oui, animal,.. As-tu découvert son adresse?... Non, n'est-ce pas? Eh bien ! dis-le tout de suite.

Mathurin se rengorgea, se sourit, prit un air malin

— C'est ce qui trompe mon capitaine, dit-il, j'ai trouvé où demeure la dame.

— Alors, parle !

— Et non seulement je peux conduire mon capitaine à sa maison...

— Eh ! je ne te demande pas ça, Mathurin ; j'irai bien sans ta compagnie.

— A propos, fit le gabier, se rappelant tout à coup le grand monsieur vénérable, j'ai un bonjour à vous souhaiter.

— Tu lui as parlé ? Tu lui as dit que c'était moi qui t'envoyais?...

— C'est-à-dire que quand je suis rentré au quartier, je l'ai trouvé là qui vous attendait.

— Elle était venue au quartier demander après moi?

— Oui. Il se nomme... mais il m'a remis sa carte de visite... je l'ai dans ma poche.

Mathurin se fouilla, ne trouva pas tout d'abord. Le baron, impatient, tendant la main :

— L'imbécile, fit-il, va avoir perdu cette carte.

— La voilà... Tenez, mon capitaine. — Ploubardec lut :

— Auguste Guibout, docteur-médecin...

Il jeta le carton avec colère.

— Ah ! ça, tu te moques de moi, je pense!

— Moi ! me moquer de mon capitaine!... Ce monsieur-là, je le jure, m'a dit qu'il était un de vos vieux amis...

— Guibout? Guibout? fit le baron, interrogeant sa mémoire... Oui, oui... je me souviens... Mais ce n'est pas un homme que je t'avais chargé de chercher, c'était une femme.

— J'ai trouvé la femme ; l'homme, c'est lui qui m'a trouvé.

Ploubardec pensa qu'en malmenant Mathurin il ne rendrait pas plus claires ses explications confuses.

— Voyons, lui dit-il, reprends ton bon sens et ne mêle pas les choses. Tâchons de procéder par ordre. En me quittant, par où as-tu commencé ?

Le matelot, rappelé au fil de son récit chaque fois qu'il s'en écartait, raconta son exploration dans le quartier de la Maison Blanche, répéta, en les amplifiant, les très mauvais renseignements qu'il avait eus sur la dame Gérard et sur la Villa Rouge, chez le marchand de vin du coin de la rue Vandrezanne.

Puis, il arriva au docteur Guibout, trouvé en attente au quartier général du secteur. Ce monsieur lui avait dit avoir connu autrefois la dame Gérard, et lui avait, lui aussi, très défavorablement parlé d'elle.

— Auguste Guibout... dit le baron à l'esprit de qui se présentaient des souvenirs joyeux... Parbleu ! je ne serai pas fâché de le revoir. Où habite-t-il?

— Son adresse était sur sa carte, mais mon capitaine l'a jetée...

— Tâche de la retrouver. Tu me la rapporteras, à mon bureau, au secteur.

Le sous-chef d'état-major commença nécessairement par se rendre auprès de son chef, l'amiral Tracy-Ducos, à qui il fit un rapport verbal de la reprise de Villejuif.

— Je suis informé, dit l'amiral ; je sais la part brillante que vous avez prise à ce fait d'armes.

« Je sais, de plus, une chose que probablement vous ne savez pas : c'est que votre intervention n'a pas été approuvée par tout le monde.

— Oui, certains officiers de l'armée de terre sont d'avis que nous ne devons pas sortir des forts, qu'en rase campagne nous n'avons d'ordres à donner à personne.

— Je m'empresse de dire, fit l'amiral, que l'on ne m'a cité qu'un seul nom de plaignant : celui du capitaine d'infanterie comte de Lisbourg.

— Si j'en juge par la façon dont il s'acquitta de la démonstration contre le Moulin Saquet, il aurait bien pauvrement dirigé l'ensemble de l'opération.

— Ce sont toujours ceux-là, dit Tracy-Ducos, qui sont les plus susceptibles dans les conflits de commandement.

Après sa visite à l'amiral, Ploubardec s'inquiéta de son fils Gaston.

On ne l'avait pas revu et l'on n'avait à son sujet nul renseignement.

Toutefois, quelqu'un prétendit savoir qu'un jeune homme, dont le signalement correspondait à celui du lieutenant en mission, avait été remarqué à Vitry, qu'il était alors en discussion avec un officier allemand à qui il demandait l'autorisation de passer pour rentrer à Paris.